

40^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA PLAINE C.P.E.A

28 et 29 juillet 2017

**Coupe de France des Rallyes Coefficient 3
Championnat du Luxembourg des Rallyes**

Additif Organisateur n°2

Conformément à la réglementation FFSA.

Cet additif modifie le règlement établi et sera entériné lors de la première réunion des Commissaires Sportifs le Vendredi 28 Juillet à 12H30 à la Salle de la Scierie Cours Stanislas à Mirecourt.

Pour une facilité de logistique au niveau des concurrents, les autocollants d'identification des véhicules d'assistance ne seront pas remis aux vérifications administratives mais lors de la remise du road-book.

L'article 4.3P. est donc modifié comme suit :

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne sera autorisée qu'uniquement aux deux parcs d'assistance situés :

parc 1: Cours Stanislas

parc 2: Avenue Foch et rue du Docteur Brahy

Et suivant les limites de zones précisées dans le road-book.

Des vérifications de respect de zones seront effectuées.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera admis dans le parc. Il sera identifié par un autocollant distribué **lors de la remise des road-book.**